

Discours de Maurice Leroy
Ancien Ministre
Président du Conseil général

Session extraordinaire
Vendredi 10 janvier 2014

Mes chers collègues,

Il vous est proposé dans le présent rapport de faire passer le taux des droits de mutation à titre onéreux de 3,8 à 4,5%. La Loi de finances 2014 autorise cette augmentation de 0,70% pendant deux ans seulement (exercices budgétaires 2014 et 2015).

Cette mesure vient en application du « Pacte de confiance et de responsabilité » qui vise à « compenser » le reste à charge exponentiel des départements s'agissant des Allocation Individuel Solidarité (APA, PCH, RSA).

L'augmentation du taux doit être votée avant le 31 janvier pour une application à compter du 1^{er} mars prochain.

Je veux insister sur plusieurs points :

Non seulement l'État a refusé de prendre lui même la décision de cette augmentation, mais il a aussi décidé un prélèvement de 0,35% de notre produit de DMTO, nous forçant ainsi la main.

Ensuite, **le Département ne conservera que 50 % du bénéfice direct de cette hausse** (soit une recette estimée par l'ADF à **2,15 millions en année pleine** : *ce qui ne sera donc pas le cas en 2014*). Les autres 50 % (donc 0,35 % de la hausse de 0,70 %) seront prélevés au profit d'un fonds national de péréquation.

Restait donc à fixer le cadre de la redistribution de ce fonds. Les premières hypothèses nous assuraient un retour positif, cohérent avec la péréquation dont nous bénéficions habituellement.

MAIS, sous l'influence de l'ADF et de certains conseils généraux, une formule de calcul particulièrement complexe a été finalement imaginée. **Premier effet, entre les deux formules de calcul nous perdons 1,6 millions d'euros ! Deuxième effet : nous devenons pour la première fois contributeur dans un dispositif de péréquation !**

Le Loir-et-Cher est-il donc si riche tout à coup ou trop bien géré plutôt ? A qui va bénéficier la formule magique ? Grâce à ce "tripatouillage" d'arrière cuisine à l'ADF, c'est **la Corrèze**, encore elle, qui percevra 6M€ de plus que prévu à l'origine ! Ou encore **le Lot** et plus proche de nous **le Cher** mais également les départements riches et dotés comme par exemple **la Ville de Paris** qui empochera 70M€ de plus dans la manœuvre... Voilà pour qui le contribuable Loir-et-Chérien va payer plus demain ! Le Loir et Cher qui depuis 8 ans n'augmente pas les impôts, cette majorité du Conseil Général de Loir et Cher qui réussit, contre l'avis du Groupe Socialiste à maintenir la Dotation de Solidarité Rurale pour les communes, se trouve scandaleusement pénalisé.

Comme le dit Didier Migaud, Président de la Cour des comptes : « la péréquation devrait profiter aux collectivités qui gèrent bien ».

Enfin, cette mesure ne répond pas à la question de fond posée : celle de la compensation aux Départements du reste à charge des allocations individuelles de solidarité. Je vous rappelle que ce reste à charge s'élève à **35,2 M€ pour le Loir-et-Cher en 2013** : à rapprocher donc du montant attendu du produit supplémentaire de DMTO.... Et n'oublions pas en parallèle que le Gouvernement ponctionnera notre DGF de 2,2M€ cette année et d'autant en 2015 !